

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le mercredi huit juillet à neuf heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 02 juillet 2020, par le Président sortant, s'est réuni en séance publique au Centre Culturel Jean Moulin à Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président. Amandine JULIEN, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Bernard THALAMY, M. Philippe JANICOT, M. Claude BRUNAUD, Mme Julie LENFANT, Mme Emilie RABETEAU, M. Franck DAMAY, M. Sébastien LARCHER, Mme Martine BOUCHER, M. Gilles TOULZA, Mme Monique DELPI, Mme Sylvie BILLAT, M. Jacques ROUX, M. Gaston CHASSAIN, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, M. Gilles BEGOUT, Mme Marie LAPLACE, M. Pascal THEILLET, Mme Hélène CUEILLE, M. Ludovic GERAUDIE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Jean-Luc BONNET, M. Emile-Roger LOMBERTIE, Mme Samia RIFFAUD, M. Guillaume GUERIN, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent JALBY, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Vincent BROUSSE, Mme Isabelle MAURY, M. Vincent REY, Mme Isabelle DEBOURG, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Nathalie MEZILLE, M. Vincent LEONIE, Mme Nadine RIVET, M. Matthieu PARNEIX, M. Nezha NAJIM, M. Rémy VIROULAUD, Mme Corinne ROBERT, M. Marc BIENVENU, Mme Amandine JULIEN, Mme Patricia VILLARD, M. Ibrahima DIA, Mme Marie-Eve TAYOT, M. Michel CUBERTAFOND, M. Rhabira ZIANI BEY, M. Laurent OXOBY, Mme Sarah TERQUEUX, M. Thierry MIGUEL, Mme Gülsen YILDIRIM, M. Gilbert BERNARD, Mme Shérazade ZAITER, M. Olivier DUCOURTIEUX, Mme Geneviève LEBLANC, M. Jérémy ELIDID, M. Fabien DOUCET, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, M. Claude COMPAIN, M. Nadine BURGAUD, M. François POIRSON, M. Serge ROUX, M. Joël GARESTIER, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal ROBERT, Mme Anne-Marie COIGNOUX, M. Jean-Yves RIGOUT

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD

L'ORDRE DU JOUR EST

Détermination du nombre de Vice-Présidents

N° 3

M. Guillaume GUERIN, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

L'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents. »

Cet article précise également : « L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze. »

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé de fixer à 15 le nombre de Vice-Présidents.

Le conseil communautaire décide :

- de fixer à 15 le nombre de Vice-Présidents.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Guillaume GUERIN

Président Limoges Métropole

Communauté urbaine

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
mercredi 08 juillet 2020

LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 19941H1 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/07/2020

Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Election executif

Date de télétransmission : 08/07/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99_DE-087-248719312-20200708-19941H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20200708-19941H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/07/2020